

CIRCUIT ESPOIR DE LA GIRONDE (CEG)

REGLEMENT PARTICULIER 2019

*Ce règlement particulier complète les règlements généraux de la Fédération Française de Golf.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

1 - OBJECTIF GÉNÉRAL

Le **CIRCUIT ESPOIR DE LA GIRONDE (CEG)** à destination des moins de 13 ans, a été mis en place par le Comité de Gironde en 2013 afin de remplir ses obligations au sein de la filière jeune fédérale, à savoir la détection et la formation des jeunes, particulièrement des moins de 13 ans.

Il constitue une filière de pré-compétition, préalable et complémentaire de la filière compétition, qui comprend le Championnat Départemental (CD), puis le Championnat Interdépartemental Nord Aquitaine (CID), le Championnat Régional d'Aquitaine (CR), le Championnat Interrégional du Sud-ouest (CIR) et le Championnat de France.

Le CEG s'appuie sur les index et sur la mise en œuvre des Drapeaux préconisée par la FFGOLF

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

2-1 : Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- Etre licenciés FFGolf (Lien 1) de l'année en cours dans une A.S. de club du département de la Gironde, **ayant signé la Charte des Écoles de Golf**,
- Avoir enregistré dans leur club un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.
- Répondre aux critères ci-dessous.

2-2 : Critères

- Années de naissance : 2007 et suivantes.
- Ne pas être qualifié pour la Qualification Régionale 2019.

3 - FORMES DE JEU

Les épreuves se déroulent sur 9 trous d'un parcours homologué « jeunes » permettant de gérer les index.

La forme de jeu est le « **strokeford** » :

Le nombre de coups sur un trou est limité à 9. Si le joueur n'a pas entré sa balle en 9 coups, il la relèvera et écrira 10 sur sa carte de score.

4 - ENGAGEMENTS

4-1 Inscriptions

Les inscriptions sont gratuites et se font indépendamment pour chaque épreuve par l'intermédiaire des clubs qui doivent les faire parvenir au Comité de Gironde par courriel à cdgolf33@wanadoo.fr **8 jours calendaires avant la date de l'épreuve** avec les noms, prénoms, drapeaux ou index des joueurs.

4-2 Forfaits

Tout forfait doit être notifié au Comité au plus tard 48 heures avant l'épreuve, sauf cas de force majeure. Tout forfait non notifié, tout abandon non justifié entraîne l'exclusion du joueur pour l'épreuve suivante du calendrier.

4-3 Quotas

Les épreuves se limiteront à **39 joueurs** (retenus selon l'index, puis la couleur du drapeau bronze, blanc).
Si nécessaire

5 - DEROULEMENT DES EPREUVES

5-1 Calendrier

Le calendrier général des épreuves est consultable sur le site du Comité de Gironde.

5-2 Organisation

La définition et la mise en place des repères de départ sont de la responsabilité du golf recevant.

5-3 Déroulement

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non- fumeur ».
- Les joueurs doivent avoir une tenue correcte et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum en vigueur).
- **Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.**
- **L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.**
- **Les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils**
 - **Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement, la disqualification du joueur.**
-
- **A l'issue des 3 tours, des récompenses seront remises aux joueurs ayant participé aux 3 épreuves.**

5-4 Gestion des épreuves

Elle est assurée par le Comité de Gironde, l'accueil étant de la responsabilité du club recevant. Les résultats sont consultables sur le site Internet du Comité Départemental : www.cdgolf33.com

Calendrier prévisionnel :

Pessac : Samedi 30 mars 2019

Cameyrac : Mercredi 10 avril 2019

Villenave d'Ornon : Samedi 11 mai 2019

6 - COMITE DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué par le(s) représentant(s) du Comité de Gironde et si possible un représentant de l'A.S. du golf recevant. Le cas échéant, les décisions finales relèveront du Bureau du Comité.